Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 57 (1928)

Heft: 1

Artikel: M. Georges Python et l'éducation des filles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039034

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. GEORGES PYTHON

ET L'ÉDUCATION DES FILLES

Enumérer les consolants résultats de l'Institut Saint-Joseph, n'est-ce pas, du même coup, faire l'éloge des autres établissements qui, chez nous, s'occupent, sous l'égide des pouvoirs publics, à titre officiel ou privé, de la régénération des enfants déshérités de l'intelligence ou frappés d'anomalies à des degrés divers ? Saluons-les, nous aussi, et rendons-leur, après M. Python, le témoignage qu'ils ont bien mérité du pays. Ne se vouent-ils pas à des tâches d'élection, soit qu'ils s'appliquent à redresser des caractères difficiles ou à corriger de mauvais penchants, comme l'institution de la Ste-Famille, de Sonnenwyl, confiée aux Filles de la Sagesse ; soit qu'ils s'adressent aux enfants anormaux, comme l'Institut de N.-D. de Compassion, de Seedorf, créé aux frais des Dames carmélites ; soit qu'ils s'intéressent aux jeunes aveugles, comme l'établissement libre du Jura, ou à des jeunes gens de conduite irrégulière, comme la maison de Saint-Nicolas, à Drognens. Comment s'expliquer que les œuvres du bien ne soient pas exemptes de la malveillance et qu'une cabale ait pu, un beau jour, compromettre l'institution de Drognens. Si l'on en fit prompte justice, Dieu sait combien en souffrit, hélas ! le regretté M. Python !...

Tous ces établissements accueillent nos petits élèves que leurs conditions physiques ou intellectuelles rendent si dignes de pitié et d'intérêt. Les familles, les communes et même l'Etat y trouvent leur compte, ce dernier surtout qui n'intervient que par 9 000 fr. dans l'entretien de deux d'entre eux et, par l'emploi des revenus de la fondation Fournier, pour Drognens. Si l'on compare la dépense consentie par les autres Etats dans le même but, c'est à plus de dix fois la modeste charge de notre Caisse cantonale qu'il faudrait supputer leurs prestations... Générosité d'un côté, confiance de l'autre, n'est-ce pas encore notre canton qui en est avantagé et qui ne devrait pas hésiter à reconnaître sa dette de gratitude. Cela est juste, équitable et salutaire, comme il est dit dans la Préface !

L'Institut St-Joseph nous amènerait, sur les pas du bon M. Python, à élargir l'expression de notre gratitude envers des religieuses de tous Ordres qui concourent à l'œuvre éducative dans le pays. Considérons, tout d'abord, les congrégations qui se réclament du Père Théodose Florentini et ont établi maintes succursales sur le sol fribourgeois. Elles y ont fondé le Sacré-Cœur, à Estavayer, les pensionnats de la Gauglera et d'Ueberstorf, au nom d'Ingenbohl et, au nom de Menzingen, le pensionnat de la Sainte-Croix, à Bulle, et le Lycée cantonal des jeunes filles qui a obtenu le caractère d'institut officiel sans qu'il en coûte une obole à l'Etat de Fribourg. Comment oublier, dans cette revue du souvenir, l'antique Institut de Sainte-Ursule, ses pensionnats de Fribourg et d'Orsonnens, ainsi que

sa collaboration à l'Ecole supérieure de commerce des jeunes filles, au cours normal d'enseignement ménager, à l'école des nurses et à l'école, récemment ouverte à Sainte-Agnès, sous le nom de cours ménager agricole. Ce sont, enfin, les instituts de la Providence, de la Chassotte, de Pensier, de Torny, de Châtel et de « Salve Regina », à Bourguillon ; ce sont d'autres maisons plus importantes encore qui contribuaient à renforcer la balance économique de notre capitale avant que la baisse du numéraire ait tari la source de leur magnifique recrutement.

Qui donc pourrait regretter cette floraison d'institutions ouvertes à la jeunesse féminine et attirant, en particulier, dans notre canton tant de jeunes filles catholiques de la Suisse allemande qui fréquentaient jadis les nombreux pensionnats des bords des lacs romands ? Qui aurait le front de se plaindre que notre terre hospitalière se soit montrée accueillante au malheur, le jour où les Ordres religieux d'un grand pays s'en allaient aux quatre vents des cieux, dispersés par une rafale de laïcité ? Plusieurs prirent le chemin de Fribourg, dont M. Python leur ouvrit la porte, en redisant le mot de Victor Hugo : « Ah ! l'exil est impie ! » En cette circonstance, notre haut magistrat s'est montré plus grand encore que courageux et des hommes marquants, qui ne pensaient pas comme lui, ont loué alors sa hauteur de vue et l'indépendance de son caractère. Certes, on intervint ; mais l'inquisition finit par rentrer dans des bornes tolérables et elle aboutit à la constatation que les exilés de France méritaient, au moins autant que tels réfugiés politiques et leur odieuse caricature moderne, l'accueil d'un peuple libre dans sa libre patrie. Aussi bien, l'établissement parmi nous de ces religieux fut un bienfait, puisqu'ils cherchèrent et réussirent à s'y montrer utiles.

N'est-ce pas l'heure de parler d'un autre point de vue que M. Python a toujours défendu avec sa haute droiture : la liberté d'enseignement ? Ses principes, en cette matière, sont ceux de l'Eglise dont il a proclamé souvent le rôle civilisateur et l'influence si considérable dans l'éducation de l'humanité. Homme d'Etat aux vues larges et lointaines, mais à l'esprit religieux, il manifesta son premier geste public en faveur de ce droit du père de famille, lorsqu'il défendit, comme rapporteur, le projet de loi sur l'instruction primaire qui nous régit encore. Il exposa alors une opinion très libérale dont il est facile de retrouver maintes illustrations pratiques. Ainsi, a-t-il pu être souvent avancé sans réfutation possible que notre canton a, sous le rapport des écoles libres, beaucoup à apprendre à certains cantons qu'on proclame avancés, mais qui refusent aux écoles libres catholiques fondées sur leur territoire les avantages que se félicitent d'avoir obtenus les écoles libres de la Diaspora protestante en pays de Fribourg. Accordant une complète liberté à nos concitoyens de religion réformée, comment l'eût-il limitée dans la partie catholique du canton ?

Si pourtant l'enseignement libre fleurit à Fribourg, au point que, avant la période néfaste de 1914, nos pensionnats, pour l'un et l'autre sexe, hébergeaient un millier de jeunes Français, M. Python n'a ni voulu, ni accepté que ces pensionnats puissent entraver la marche des anciennes maisons au point de restreindre leur activité et leur clientèle. Il stipula que les internats nouveaux ne seraient autorisés à recevoir les élèves du pays qu'avec le consentement pris, dans chaque cas, par la Direction de l'Instruction publique. Sage prévoyance qui écarta toute difficulté regrettable sur un pareil terrain ; elle n'a pas empêché l'Institut de Jeanne d'Arc, ni la maison de Nazareth, par exemple, d'attirer, dans nos murs, des centaines d'élèves étrangères et, partant, de concourir utilement au développement commercial de la cité. Il faut en dire autant, sinon plus, de la Villa Saint-Jean et de l'Ecole cantonale d'agriculture.

D'autre part, M. le Directeur Python avait compris l'importance d'une école officielle ; il était persuadé que, pour les uns comme pour les autres, des avantages devaient découler d'une comparaison entre établissements. Une bonne et loyale émulation n'est jamais à redouter. Sa claire vue des choses le poussa donc, non seulement à soutenir l'Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg, mais à la raffermir et à la développer. Sachant que l'on ne pouvait obtenir de la ville des sacrifices supplémentaires, il demanda à l'Etat la contribution qui a assuré, dès lors, l'existence des cours professionnels des jeunes filles. Heureux complément s'il en fut : on ne dira jamais assez les avantages que la section professionnelle procura à l'Ecole secondaire, tout d'abord en doublant son effectif scolaire, puis en élargissant pratiquement le cadre de sa section d'enseignement général. L'idée des cours pratiques trouva ailleurs une bienfaisante répercussion et l'on vit les diverses institutions préparant aux examens de capacité organiser un enseignement domestique complet qui tend à devenir la règle partout où s'élabore la tâche d'instruire les jeunes filles. La revision du programme du brevet fut acceptée sans résistance, disons mieux, avec empressement, par les écoles libres : comme quoi, il arrive que, sous le régime de la liberté, les desiderata de l'autorité sont admis plus aisément que si l'on devait les imposer officiellement.

Ici encore, il conviendrait de rappeler que M. Python procédait avec un rigoureux esprit de suite. En 1887, la Société d'éducation avait traité cette question : « L'instruction donnée à la femme, dans les écoles supérieures, correspond-elle aux besoins de notre temps ? » Il dit alors toute sa pensée sur un sujet que, sans être féministe au sens aigu du mot, il concevait d'une autre manière que l'opinion courante ; il n'est pas nécessaire d'être partisan des méthodes préconisées par les suffragettes pour désirer que la jeune fille reçoive une direction propre à son sexe et capable de la préparer à ses devoirs futurs de mère et d'épouse. Pendant l'assemblée de Romont, on vit

le jeune chef de notre Instruction publique se demander s'il n'y avait pas une tendance exagérée vers la préparation au brevet et s'il ne serait pas indiqué de décongestionner une situation qui souffre d'une pléthore d'institutrices. Ne conviendrait-il pas plutôt d'imprimer à l'instruction des filles une tendance professionnelle plus accusée ? M. Python n'avait pu prendre encore qu'un contact approximatif avec les nombreux problèmes qui s'agitaient un peu partout et qui avaient leur retentissement dans notre petit pays de Fribourg. Malgré cela, il ne craignit pas d'être très incisif et de dire à l'assistance, qui l'entendait pour la première fois, ce qu'il avait sur le cœur et que je résume ainsi : « On ne peut demander aux maîtresses d'apporter à leurs leçons plus qu'elles n'ont reçu. La lacune de nos écoles supérieures existe et il faut la combler dans l'intérêt des familles et du pays. On ne prépare pas la femme à son rôle futur et l'on oserait lui faire le reproche de ne pas savoir retenir au foyer son mari et ses fils. Que l'attraction domestique fasse donc contrepoids à celle de l'extérieur ; qu'elle soit plus hygiénique, plus agréable, plus utile et le foyer ne tardera pas à reprendre et à garder tant d'hommes qui ne résistent pas à l'attirance des cabarets. Inculquons donc à l'institutrice ce que nous voudrions faire pénétrer dans nos mœurs ; organisons l'enseignement des travaux manuels où tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et où l'on pourrait redouter un concours intercantonal en cette matière. Il importe aussi que la cuisine soit réformée ; je suis persuadé, ajoutait M. Python, que, avec ce que l'on dépense dans la plupart des ménages, on se nourrirait mieux sans accroître la charge alimentaire quotidienne des familles. »

On croit rêver quand on relit ce résumé où, Saint-Jean-Bouche d'or, M. Python trace, longtemps avant la lettre, un programme des écoles ménagères et la refonte de tout l'enseignement féminin. A quarante ans de distance, au moment où tout cela paraît simple et facile, parce que résolu ; à l'heure où fonctionnent, dans les cours de travaux à l'aiguille, des maîtresses capables, dirigées par des inspectrices en nombre suffisant ; où plus de cinquante écoles ménagères distribuent à deux mille cinq cents jeunes filles un enseignement domestique dont l'utilité n'est plus même contestée ; à une époque où la fréquentation obligatoire des cours ménagers est admise par six cantons, à l'imitation de Fribourg ; on s'étonne de rencontrer encore, en notre chère Nuithonie, des récalcitrants d'un autre âge clamant contre les cours ménagers, rééditant des griefs cent fois réfutés et soutenant, avec une conviction digne d'une cause meilleure, que l'enseignement ménager favorise le luxe et la gourmandise, méconnaît le caractère de simplicité des aïeux et méprise les pratiques des plus sages ménages bien tenus d'autrefois. D'aucuns, plus rares — Dieu merci ! — s'érigent en censeurs des cours d'ouvrages manuels et en critiquent le coût et la futilité. Cons-

tater cela et envisager le chemin parcouru dans ce domaine essentiel de l'éducation populaire, qu'est-ce autre chose que souligner les mérites d'un initiateur sagace et courageux, ainsi que la confiance qu'il a su éveiller chez les populations ?

On pourrait, n'est-il pas vrai, en rester là et dire aux lecteurs : « Voyez autour de vous, recherchez ce qu'il y a encore à faire et assurez-vous que ce qui existe fut construit avec des moyens modestes, voire mesquins, et souvent contre les grés de certaines autorités locales. »

L'histoire de l'enseignement des travaux manuels, dans le canton de Fribourg, n'est plus à faire ; il lui a été consacré une monographie importante à l'occasion de l'exposition nationale de 1914. Très attachante quant à son sujet, cette étude expose, par le menu, les luttes et les difficultés qui ont été surmontées pour mener nos écoles primaires de filles au degré de perfectionnement qu'on ne saurait plus leur dénier sans injustice. Voici, du reste, le texte signalant ces transformations, publié dans le compte rendu de l'Etat pour l'année 1896, texte auquel je conserve sa sobriété officielle.

« Depuis longtemps, nous avons pu constater combien l'organisation de l'enseignement des ouvrages du sexe laissait à désirer dans la plupart de nos écoles. Notre plus vif plaisir était de parer à une lacune aussi fâcheuse et d'entreprendre une réforme dont les conséquences seraient des plus heureuses pour les familles de notre canton. Mais les obstacles étaient nombreux et difficiles à surmonter.

« Les institutrices munies d'un brevet n'avaient pas reçu une formation assez complète pour cet enseignement. Que dire des maîtresses spéciales d'ouvrages qui nous arrivaient sans avoir fait une étude particulière des branches qu'elles ont mission d'enseigner ?

« Cet enseignement était soumis, comme les autres branches de l'école, au contrôle de l'inspecteur, qui ne pouvait que donner des conseils tirés des règles générales de la pédagogie. Les maîtresses étaient livrées à elles-mêmes pour ce qui concernait leurs leçons proprement dites et la méthodologie à laquelle elles avaient été imparfaitement ou nullement initiées. Nous avons commencé par établir des inspectrices chargées de surveiller et de diriger cet enseignement si important pour la jeune fille.

« Bientôt renseigné d'une façon précise sur l'état de cette branche dans nos écoles, nous avons compris que l'on ne pouvait tarder plus longtemps d'aborder les améliorations à introduire. Le programme a été revisé. On a détaillé les exercices obligatoires. Le matériel d'enseignement pour la maîtresse a été déterminé, ainsi que les fournitures pour chaque élève. Le nombre des heures a été augmenté aussi. Nous avons approuvé ces changements.

« De plus, pour mettre le corps enseignant au courant des innovations et lui apprendre la méthode de l'enseignement collectif,

un cours normal de répétition a été ouvert. Plus de cent institutrices l'ont suivi avec le zèle le plus louable.

« L'enseignement collectif n'est possible, naturellement, qu'à la condition que toutes les élèves possèdent, simultanément, un matériel uniforme et soient à même de travailler ensemble. De là, la nécessité d'ouvrir une section, au Dépôt central, pour le matériel des ouvrages du sexe. C'est ce que nous avons fait.

« Il est à noter, de plus, qu'à l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg, nous avons grandement perfectionné l'enseignement des branches que nous appellerons professionnelles. Plusieurs cours spéciaux ont été organisés, parmi lesquels nous noterons, avant tout, l'école de couture et l'école de cuisine.

« Les autres établissements, où l'on s'occupe de former la future institutrice, voudront rivaliser sans doute. Sous peu, nous reverrons le programme des aspirantes au brevet, dans lequel une place beaucoup plus large sera réservée à l'économie domestique et aux ouvrages du sexe.

« Cette nouvelle voie, dans laquelle nous nous sommes engagés, sans exiger des frais trop considérables, produira des résultats que l'on ne manquera pas d'apprécier et qui contribueront à rendre l'école populaire. »

Et ces résultats se sont produits, et les espoirs de M. le Directeur de l'Instruction publique et du Conseil d'Etat, en 1896, sont devenus une réalité ! Aujourd'hui, notre école est populaire, l'enseignement de l'économie domestique et des travaux féminins continue à progresser dans nos écoles fribourgeoises pour le plus grand bien des jeunes générations. N'est-elle pas de saison cette exclamation qui termine la monographie des travaux féminins dont j'ai fait mention : « Qu'il soit loué, par toutes les femmes, l'auteur de ces progrès, dans les siècles des siècles ! »

(*A suivre.*) E. G.

Leçon de français pour les 5me et 6me classes primaires

LA JEUNESSE DU GÉNÉRAL DROUOT

Plan de leçon.

I. II. Introduction aperceptrice.

Nous allons lire un chapitre très intéressant, chapitre dans lequel on verra à quoi on peut arriver avec de la volonté, de la ténacité.

Dites-moi quelques mots de Napoléon. Qui était-ce ? Ce que lui doit la Suisse. (L'Acte de Médiation, en 1803.) Eh ! bien, nous parlerons de son aide de camp : le général Drouot.

III. Lecture du chapitre.

1. Lecture interprétative et modèle du maître.

2. Explications préalables de quelques mots nouveaux : précoce instinct, Tite-Live, la destinée, Laplace, Châlons-sur-Marne, l'air ingénu, une méprise,